



### SOMMAIRE

- ✓ Le mot du Maire 1
- ✓ Informations municipales 2
- ✓ Un peu d'Histoire... 6
- ✓ Carnet 7
- ✓ Vie économique 8
- ✓ Vie associative 9
- ✓ Vie locale 10

### Le mot du Maire

Des problèmes de santé m'ont éloigné de la vie communale depuis un mois, j'en suis navré, mais face à la maladie, on est désarmé et impuissant.

Ce que je veux souligner, c'est que, pendant cette période, la gestion de la commune a été remarquablement suivie par les adjoints et quelques conseillers, que je tiens à féliciter et à remercier pour le travail accompli. Comme quoi, nul n'est irremplaçable.

Amicalement.

Daniel Barcelo



**Prochain « Preixan Infos » à paraître fin août,  
Bonnes vacances à tous!**

# ℞ Informations municipales ℞

## ✓ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2008

Monsieur le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint, Joël Vidal, préside la séance.

### PRIX DES SERVICES

Le Président rappelle la tarification en vigueur :

Prix du m<sup>3</sup> d'eau : 0,70 €,

Prix du m<sup>3</sup> d'assainissement : 0,65 €,

Abonnement réseau d'eau : 3 €/compteur,

Abonnement réseau d'assainissement : 3 €/compteur.

Dans la perspective d'un raccordement sur le réseau au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire, il paraît souhaitable de se rapprocher progressivement de la tarification de cet organisme.

Le Conseil Municipal décide, donc, des nouveaux tarifs suivants :

Prix du m<sup>3</sup> d'eau : 0,95 €,

Prix du m<sup>3</sup> d'assainissement : 0,90 €,

Abonnement réseau d'eau : 4 €/compteur,

Abonnement réseau d'assainissement : 4 €/compteur.

Par ailleurs, le Conseil décide de porter à 3000 € la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

### ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Par lettre circulaire du 17 avril 2008, E.R.D.F. (Électricité Réseau Distribution France) a informé les communes des changements introduits par les lois SRU et UH dans le financement du raccordement des nouvelles constructions ou nouveaux lotissements.

Le Conseil décide, comme le permet la loi, de mettre le financement des raccordements à la charge des futurs constructeurs ou lotisseurs. Conformément à la loi, cette mesure prendra effet à compter du 28 juin 2008.

### PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DU P.L.U.

Le projet de P.L.U., actuellement à l'enquête publique, comporte un certain nombre de points qu'il pourrait être judicieux de modifier ou de compléter :

- Orientation d'aménagement du PLANEL : cette disposition, calquée sur une opération d'urbanisme qui ne se fera pas, doit être supprimée.
- Emplacements réservés : mettre en concordance les documents écrits et graphiques pour ce qui concerne la numérotation.
- Règlement de la zone UCS : suite à l'intention de la commune de Rouffiac d'Aude de réaliser une salle polyvalente dans la zone UCS, il faudrait compléter le règlement de cette zone pour permettre la réalisation de cet équipement.
- Couleur des menuiseries : afin de préserver une certaine unité dans le vieux village, le Conseil souhaite interdire le PVC blanc et les volets roulants dans la zone UA.

- Modification du zonage : compte tenu de la capacité résiduelle de la station d'épuration (150 équivalent – habitants environ) et du potentiel que représentent les surfaces disponibles en zone UB et 1AU (300 équivalent – habitants minimum), le Conseil souhaite faire passer en zone 2AU un certain nombre de parcelles actuellement classées en zone 1AU (parcelles cadastrées section A, n° 182, n° 188, n° 197, n° 198 et partie de la parcelle n° 361, et section C, n° 227).
- Largeur des voies en zone UB : l'article UB 3.2.C prescrit une largeur d'emprise de 8 mètres pour les voies desservant plus de 6 logements. Ces caractéristiques paraissent disproportionnées par rapport aux voies existantes. Le Conseil propose de n'appliquer cette clause qu'aux opérations de 10 logements et plus.

## CLÔTURES

Le Conseil décide de soumettre la construction des clôtures à autorisation.

## ACHAT D'UNE VOITURE

Le Président de séance informe le Conseil de l'achat d'une Renault Kangoo d'occasion (23000 kms) en remplacement de la Renault Express, pour un montant de 10 200 € T.T.C..

## QUESTIONS DIVERSES

- INDEMNITÉ DU RECEVEUR : le Conseil Municipal décide de renouveler l'indemnité de conseil du Receveur Municipal.
- DEMANDE DE M. SCHWALLER : Rendez-vous pris à la Chambre d'Agriculture le 30 mai pour finaliser l'avenant au bail qui lie la commune à M. Schwaller pour le fermage des parcelles de vigne.

## ✓ À PROPOS DU P.L.U.

L'enquête publique relative au P.L.U. s'est achevée vendredi 30 mai.

- 11 observations ont été formulées sur le registre,
- 10 observations ont été formulées par lettre,
- 21 observations ont été formulées oralement au commissaire enquêteur.

Le nombre d'observations montre que l'enquête a bien joué son rôle et que chacun a pu s'exprimer.

Au vu de toutes les observations, le commissaire enquêteur a établi son rapport et a donné ses conclusions.

CE RAPPORT EST À LA DISPOSITION DU PUBLIC, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal, aidé par M. Karl Petersen, architecte chargé de l'étude du P.L.U., d'analyser les remarques et les observations du commissaire enquêteur et de rectifier le dossier en conséquence. Après quoi, viendront l'approbation et les formalités de publicité réglementaires.

## ✓ TRAVAUX EN COURS

### CHEMIN DE LA CONDAMINE :

Les travaux de mise en souterrain des réseaux électricité, téléphone et éclairage public ont commencé chemin de la Condamine.

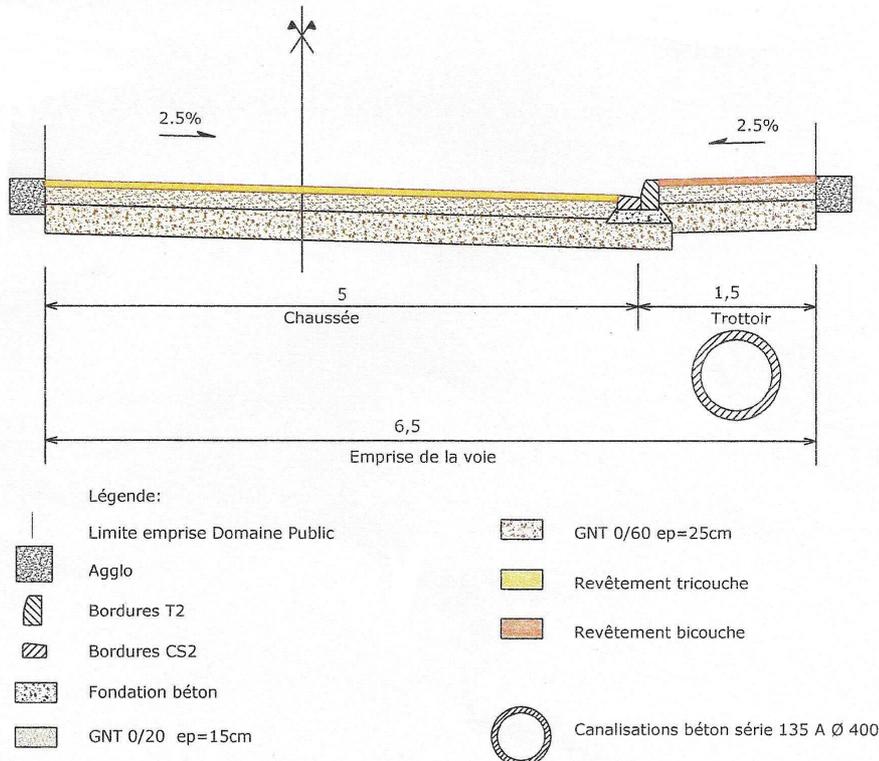
Parallèlement, le fossé à ciel ouvert qui évacue les eaux pluviales va être remplacé par une canalisation enterrée, ce qui permettra d'élargir la chaussée à 5 mètres et de créer un trottoir de 1,50 mètre.

Les travaux dureront tout l'été et nécessiteront de barrer la route de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h. La circulation sera rétablie les samedis, dimanches et jours fériés.

Le maximum sera fait pour atténuer la gêne causée aux riverains.

L'accès à la déchetterie sera également perturbé, et nous vous demandons, en conséquence, de n'y aller que le samedi.

### Voie de 6.50 ml



## COMMUNE DE PREIXAN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

\*\*\*\*\*

#### Le Maire de la commune de PREIXAN

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

**Considérant** les travaux de renforcement basse tension et de réalisation d'un réseau pluvial chemin de la condamine à compter du 10 Juin 2008 et jusqu'au 31 Juillet 2008.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Du 10 Juin 2008 au 31 Juillet 2008, la circulation des véhicules sera interdite chemin de la condamine de 8 heures à 11 heures 45 et de 14 heures à 17 heures.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera rétablie les samedi, dimanche et jours fériés.

**ARTICLE 3 :** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire sera posée et entretenue par la mairie de PREIXAN.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Preixan.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude.
- Monsieur le Directeur du SDIS
- Monsieur le Président du SMICTOM ( pour déchetterie )



A PREIXAN, le 9 Juin 2008

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
**Y. Sanquer**

Le Maire,



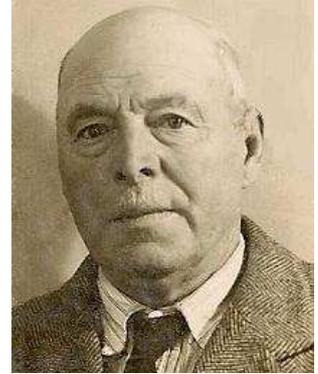
# Un peu d'Histoire...

## PREIXAN D'AUTREFOIS

avec l'aide des archives communales

### Année 1938

Maire : Aimé Montahuc  
Adjoint : Auguste Villac  
Conseillers : Julien Bonnery, Jean Cantier, Georges Cayrol,  
François Feuille, Victor Fouet, Joseph Guiraud  
Edmond Maynadié, Gabriel Maynadié,  
Gaston Maynadié, Elie Sié.



*Monsieur Aimé Montahuc*

Déplacement du bureau de poste : Le bureau de poste va être déplacé dans un nouvel immeuble qui répond mieux aux exigences du service.

Secours aux sinistrés de l'Ariège : Le Préfet de l'Ariège rappelle, dans une lettre, les dégâts causés par les eaux dans plusieurs villages qui ont dû être évacués par la population. Un appel est adressé en faveur des communes sinistrées. Le Conseil Municipal, désirant faire un geste de solidarité à l'égard des populations ariégeoises, vote un secours de 150 francs.

Fourniture de courant électrique : La société méridionale fournit le courant électrique nécessaire au moteur de la station de pompage.

Achat d'un terrain : La commune ne dispose pas d'un bien affecté au dépôt des ordures. De ce fait, la propreté des alentours du village laisse beaucoup à désirer, et, en été, les mauvaises odeurs qui se dégagent incommode les habitants. Monsieur Etienne Lalleman, propriétaire, vendra deux parcelles de terre au lieu dit « les Costes ». Il sera créé un dépôt d'ordure qui paraît indispensable tant par mesure d'hygiène que pour assurer la propreté du village.

Degré minimum du vin : Demande est faite à Monsieur le Ministre de l'Agriculture de rattacher notre commune aux régions où le degré a été fixé à 7,5°. Preixan récolte conformément à des pratiques séculaires, des vins parfaitement naturels et loyaux, mais d'une richesse alcoolique généralement inférieure à 8 degrés.

Garderie des vendanges : Pendant les vendanges, la garderie a été ouverte afin de permettre aux mères de famille de participer à ces travaux. Mademoiselle Marcaillou sera chargée de la garderie.

Achat d'un meuble : Un meuble pratique sera acheté pour la conservation et la consultation du plan cadastral révisé. Il correspond au modèle déposé au service des révisions foncières, au prix de 620 francs.

Réparation des bâtiments communaux : Monsieur Laurent Latches, entrepreneur, vient de finir de grosses réparations sur les bâtiments communaux. Ces travaux ont été examinés et vérifiés par Monsieur Jean Tarbouriech, ingénieur-architecte à Carcassonne. Comme convenu durant les travaux, Monsieur Latches s'est engagé à occuper des ouvriers de Preixan touchés par le chômage.

Naissance : Charles Faurel

Mariages : Camille Barrabès et Louise Ventresque  
André Bonneaud et Palmira Campaci

Décès :

Marie Bonnet	née Astre	85 ans
François Cantier		77 ans
Marie-Louise Guiraud	née Baraille	67 ans
Marguerite Lanes	née Laborde	86 ans
Jean Montagne		75 ans
Marguerite Ormières	née Lombard	90 ans
Martin Selve		56 ans
Irénée Valette		65 ans
Adrienne Verdale	née Carbou	61 ans
Louis Montahuc		78 ans

## 🌀 Carnet 🌀

### **Des lauriers pour les élèves du RPI Preixan-Rouffiac**

🏆 Les élèves ont participé à un jeu de piste littéraire pendant les mois de novembre et décembre 2007. Le groupe des CE2 et des CM1 est arrivé 3<sup>ème</sup> de sa catégorie. La remise des prix a eu lieu le mercredi 07 mai dernier au Conseil Général.

🏆 Le journal scolaire des élèves du RPI, « Quand l'école s'en mêle... », n°5, était inscrit au concours national de journaux scolaires et lycéens. Il est arrivé 1<sup>er</sup> au niveau départemental, ainsi qu'au niveau académique. Les remises des prix ont eu lieu, pour le niveau académique : le mercredi 14 mai dernier, à St Jean de Védas, au Midi Libre, et, pour le niveau départemental : le mercredi 18 juin, à l'Inspection Académique de l'Aude, à Carcassonne.

Le mariage de Mademoiselle Anne Papaïs et de Monsieur Bernard Jammes sera célébré le samedi 28 juin 2008 à 16h30 en l'église St Jean de Preixan.

Nous adressons toutes nos félicitations aux futurs mariés,  
sans oublier les parents Mme et M. Guy Jammes.

# ⌘ Vie économique ⌘

## CRISE VITICOLE

Mercredi 4 juin dernier, la quasi-totalité des viticulteurs a assisté, à Carcassonne, à la manifestation viticole. Après avoir écouté Philippe Vergnes, Président du Syndicat des Vignerons, un cortège de tracteurs et de viticulteurs s'est mis en place pour un tour de ville dans le calme et la dignité. Pendant ce temps, la Préfecture recevait les dirigeants syndicaux porteurs d'une motion qui demande :

- une augmentation du prix du vin,
- un acompte obligatoire lors des contrats d'achat par les négociants,
- l'exonération de l'impôt foncier.

Nous vivons dans un village qui a toujours eu une vocation viticole et, tout au long des générations, les vigneronnes ont lutté pour ne pas disparaître. Il y a cent ans, 1907, une révolte sanglante a eu lieu et, plus près de nous, en 1976, à Montredon, des événements douloureux ont témoigné de l'immense désarroi de la profession.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, et c'est le prix actuel du vin qui n'est plus rémunérateur. Depuis l'année 2004, le prix a chuté de 40 % alors que rien ne laissait présager une telle situation. Le consommateur n'y a rien vu car, dans le commerce, le prix du vin n'a jamais baissé. Devant un tel constat, les vigneronnes sont amers et déçus ; depuis près de vingt ans, le vignoble a été restructuré en cépages améliorateurs et la qualité de nos vins est reconnue par tous.

La profession par le biais des syndicats propose des solutions pour sortir de la crise mais nous ne sommes pas entendus.

Actuellement, les vins espagnols arrivent à des prix très bas et les vins du Nouveau Monde, tout en traversant les océans, arrivent à des prix compétitifs. Il est difficile de lutter contre cette concurrence, car nos frais d'exploitation sont très élevés.

La vente du vin à perte a fragilisé les trésoreries, multiplié les arrachages de vigne qui serviront à payer les dettes. Cette situation ne peut plus durer et il faut aujourd'hui une véritable volonté politique pour sauver la viticulture.

Hier à Carcassonne, élus, artisans, commerçants, retraités et population ont été solidaires lors de la manifestation. Notre village a besoin de viticulteurs qui façonnent les paysages et transmettent aux générations futures cette culture de la vigne qui est millénaire.

Si, par malheur, les circonstances amenaient le pays à un arrachage massif du vignoble, alors demain, des friches côtoieront le village et ce sera la porte ouverte aux risques d'incendie et à la prolifération de sangliers et d'animaux sauvages.

Tout peut arriver, nous sommes vigilants et nous luttons pour que la viticulture continue à nourrir les familles.

Merci de votre soutien.

Joël Vidal.

## ∞ Vie économique ∞



**LHULLIER CHRISTOPHE**  
Artisan plaquiste jointeur

**neuf et renovation**  
placo. isolation. plafond decoratif

12 rue de la mairie  
11250 preixan

tel/fax: 04.68.25.85.66  
port: 06.89.81.93.25

## ∞ Vie associative ∞

Pétanque Club  
PREIXANAIS

# NOCTURNES 2008

Début le lundi 16 Juin

**tous les lundis à 21h00**

Doublettes formées ou à la mêlée.  
Lots en nature donnés sur place.

Tout le monde est le bienvenu.

# ∞ Vie locale ∞

\* HUMOUR \* COMEDIE \*



Frère et soeur ... ça fera toujours des étincelles !!  
(Even.fr)

Texte piquant, on rit franchement et de bon coeur !  
(Pariscope)

80 min de pur bonheur dont on sort heureux !  
(Gattiajaccio.fr)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMERIE PAR NOS SOINS

**Spectacle gratuit dans le cadre des CIRCULADES**

**Vendredi 27 juin à 21h00**

**au foyer de Preixan**

Rosroy' Cie contact 06.11.50.31.06

# Fête des écoles

## Du RPI Preixan-Rouffiac

Samedi 28 juin 2008

### Programme :



17 h : Spectacle des enfants en plein air  
(devant l'école de Rouffiac d'Aude)



19 h : Apéritif offert,  
suivi du spectacle des enfants de l'atelier « éveil musical »



20 h : Repas dans la cour de l'école  
(pensez à apporter vos couverts)



22 h : Spectacle de percussions et danse africaine  
de Yakassémé organisé par l'Association Farandole.

Amélie Féréol, danseuse/chorégraphe et Vincent Agasse, musicien et professeur de percussions, vous feront découvrir avec passion les rythmes africains. Les danseurs et les musiciens des cours de Carcassonne seront présents pour les accompagner.

# Fête locale de Preixan

## Samedi 5 juillet 2008



Animation GRATUITE

Pour les enfants :  
Château gonflable présent  
de 17 h à 21 h

A partir de 18 h :

Danses sévillanes avec **ANDA JALEO**,

et animation musicale assurée par **Didier Decarville**

**20 h : Apéritif**

**20 h 45 : Repas « paëlla »**

**22 h 30 : Bal avec Disco TROPIC**

### Menu

Salade composée  
Paëlla  
Fromage  
Tartes  
Café  
Blanquette

*Pour une bonne organisation du repas du samedi soir,  
Merci de régler à l'inscription (où vous recevez un ticket par personne).*

**Inscriptions jusqu'au jeudi 3 juillet à 17 heures.**

***Pensez à apporter vos couverts !***

Nom :

Adultes                                      15 € / personnes                                      Nombre :

Enfants de 6 à 12 ans :                      7 € / personnes                                      Nombre :

Enfants de 0 à 6 ans :                      gratuit    Nombre :

**TOTAL :**    €

**INSCRIPTIONS : à la mairie de Preixan ou auprès de Patrick Cros (04 68 26 92 06).**

*(Chèques à l'ordre du Comité des fêtes de Preixan).*